



CONSEIL DE DIRECTION
103^{ème} session
Rome, 8 – 10 mai 2024

UNIDROIT 2024
C.D. (103) 20
Original: anglais
avril 2024

Point n° 10 à l'ordre du jour : Correspondants d'UNIDROIT

(préparé par le Secrétariat)

<i>Sommaire</i>	<i>Mise en œuvre du Plan – candidatures proposées par le Secrétariat</i>
<i>Action demandée</i>	<i>Examen des candidatures par le Comité Permanent des Correspondants et recommandations au Conseil de Direction</i> <i>Approbation des candidats sélectionnés par le Conseil de Direction</i>
<i>Document connexe</i>	<u>UNIDROIT 2023 – C.D. (102) 20</u>

I. INTRODUCTION

1. L'institution des Correspondants d'UNIDROIT remonte à la 18^{ème} session du Conseil de Direction en 1947, à la suite d'une suggestion du Professeur Ernst Rabel. Deux correspondants nord-américains et un correspondant italien ont été désignés afin d'obtenir des informations sur l'évolution de la législation aux États-Unis, qui n'étaient pas encore devenus à l'époque un État membre de l'Institut. Ce rôle a acquis un caractère honorifique en 1949, ce qui a conduit à la nomination d'un nombre croissant de personnes selon une combinaison de différents critères qui ont évolué au fil du temps (pour un historique complet, voir [UNIDROIT 2009 - C.D. \(88\) 12](#)) et, pour un résumé des actions après 2009, voir [UNIDROIT 2019 - \(C.D. \(98\) 11\)](#). En 2006, le Conseil de Direction a décidé de créer une nouvelle catégorie de "correspondants institutionnels".

2. À sa 101^{ème} session (mai 2022), le Conseil de Direction a approuvé le plan présenté par le Secrétaire Général pour la révision du système des Correspondants (voir [UNIDROIT 2021 - C.D. \(100\) B.20](#)). Le Secrétariat a ensuite créé le Bureau des Correspondants, une structure spécifique au sein de l'Institut pour assurer un dialogue continu et sans faille avec les Correspondants, un Comité Permanent des Correspondants au sein du Conseil De Direction et une section dédiée aux Correspondants sur le site Internet de l'Institut.

3. Les Correspondants d'UNIDROIT sont nommés pour une période de trois ans (renouvelable sous certaines conditions). Ils agissent en tant que i) source d'information sur le droit interne pour le Secrétariat, ii) conseillers experts en matière de droit transnational, et iii) ambassadeurs informels d'UNIDROIT dans leur pays d'origine, aidant à organiser des missions du Secrétariat, des événements dans leur pays, et à établir un réseau de relations avec les gouvernements et les institutions locales.

4. Le présent document présente les mesures prises pour mettre en œuvre le Plan d'action depuis la dernière session du Conseil de Direction en mai 2023.

II. MISE EN ŒUVRE DU PLAN

A. Bureau des Correspondants au sein du Secrétariat et Correspondants actuels

1. Bureau des correspondants

5. Une équipe de fonctionnaires de liaison a été nommée pour être responsable des Correspondants dans chacune des quatre régions géographiques d'UNIDROIT (Afrique, Amériques, région Asie-Pacifique et Europe), l'équipe étant coordonnée par Madame Marina Schneider, Juriste principale et Dépositaire des traités. Ces fonctionnaires de liaison sont chargés de canaliser la communication institutionnelle et de solliciter des informations techniques auprès des Correspondants, sur les différents instruments et projets. Ces fonctionnaires de liaison agiront également en qualité d'intermédiaires entre les Correspondants, la Bibliothèque et le personnel chargé de l'organisation des événements.

6. En raison des changements intervenus au sein du Secrétariat en 2023, les fonctionnaires suivants ont été nommés:

- Afrique et MOAN: Mme Philine Wehling
- Amériques: Mme Priscila Pereira de Andrade (Amérique latine) et Giulia Previti (Amérique du Nord)
- Asie et Pacifique: M. William Brydie-Watson
- Europe: Mme Myrte Thijssen

2. Correspondants actuels par région

7. En 2022, le Conseil de Direction a approuvé la liste des Correspondants présentée par le Comité Permanent des Correspondants pour la période 2023-2025. En 2023, le Conseil de Direction a nommé un nouveau correspondant, portant le nombre total de Correspondants à 109.

8. Un tableau récapitulatif des Correspondants par région et par pays figure à l'[Annexe 1](#).

a) Afrique et Moyen-Orient et Afrique du Nord

9. UNIDROIT compte quatre États membres en Afrique. La liste actuelle (période triennale 2023-2025) contient deux Correspondants d'Afrique sub-saharienne (à savoir Burkina Faso et Kenya, tous deux États non membres) et un Correspondant d'Afrique du Sud, nommés en 2023.

10. UNIDROIT compte quatre États membres dans la région MOAN. La liste actuelle (période triennale 2023-2025) contient sept Correspondants de la région MOAN (en particulier, des États membres Égypte, Israël, Tunisie et Türkiye, et de l'Algérie, État non membre).

b) Amériques

11. UNIDROIT compte treize États membres dans les Amériques.

12. La liste actuelle (période triennale 2022-2025) fait état de dix Correspondants d'Amérique du Nord (trois pour le Canada, cinq pour les États-Unis d'Amérique et deux pour le Mexique). En avril

2024, le Professeur Guy Lefebvre (Canada) a annoncé qu'il prenait sa retraite de l'Université de Montréal et se retirait de ses activités académiques et de recherche. Il souhaite donc démissionner de son poste de Correspondant d'UNIDROIT.

13. UNIDROIT compte 31 Correspondants d'États membres d'Amérique, centrale et du Sud (Argentine, Brésil, Chili, Colombie, Paraguay et Uruguay) et d'États non membres (Costa Rica, Équateur, El Salvador, Guatemala, Honduras, Panama et Pérou).

c) Région Asie-Pacifique

14. UNIDROIT compte onze États membres dans la région Asie-Pacifique.

15. La liste actuelle (période triennale 2022-2025) pour l'Asie fait état de treize Correspondants (des États membres Chine, Inde, Indonésie, Japon, Pakistan, République de Corée, et Singapour, et des États non membre Afghanistan et Philippines).

16. Compte tenu de la décision d'avoir au moins deux Correspondants par État membre, le Secrétariat d'UNIDROIT est intéressé à nommer deux juristes des États membres d'Asie en tant que Correspondants et soumettra ces propositions au Comité Permanent des Correspondants.

17. Pour la région Pacifique, la liste actuelle (période triennale 2022-2025) fait état de onze Correspondants d'Australie (État membre) et de Nouvelle-Zélande (État non membre).

d) Europe

18. UNIDROIT compte 36 États membres européens (avec Israël et Türkiye parmi les pays de la région MENA pour les Correspondants). La liste actuelle contient 33 Correspondants d'Europe (des États membres Autriche, Belgique, Danemark, France, Allemagne, Grèce, Italie, Luxembourg, Pays-Bas, Pologne, Roumanie, Fédération de Russie, Slovaquie, Espagne, Suède, Suisse et Royaume-Uni et d'un État non membre, l'Ukraine), dont trois sont des Correspondants institutionnels – l'Institut Max Planck de droit privé comparé et international, l'Institut hellénique de droit international et étranger, et l'Institut suisse de droit comparé.

19. La Professeure Carla Sieburgh, Correspondante pour les Pays-Bas, a été élue membre du Conseil de Direction d'UNIDROIT pour la période 2024-2028. Sur la base de la décision prise par le Comité Permanent des Correspondants tenu en 2023 que, sauf exceptions *ad hoc*, les membres du Conseil de Direction (et les membres honoraires) ne deviendraient pas (ou ne resteraient pas) Correspondants en raison de la similarité des rôles, la Professeure Sieburgh ne figurera plus en tant que Correspondante.

20. De même, le Professeur Herbert Kronke, ancien Secrétaire Général d'UNIDROIT, ne figurera plus sur la liste des Correspondants.

3. Activités des correspondants

21. Le Plan pour les Correspondants indiquait les fonctions spécifiques attendues des Correspondants d'UNIDROIT, telles que a) fournir des informations sur demande sur des questions relatives aux instruments de l'Institut et aux projets inscrits au Programme de travail concernant le pays ou la région du Correspondant; b) mettre à jour le Secrétariat d'UNIDROIT sur les réformes juridiques et les développements juridiques en général relatifs aux instruments de l'Institut et au Programme de travail, au fur et à mesure qu'ils se produisent; c) contribuer à mieux faire connaître l'Institut et à diffuser ses instruments dans leur pays; d) en tant qu'"ambassadeurs" informels d'UNIDROIT dans leur pays, aider le Secrétariat à préparer les missions dans leur pays, y compris, mais sans s'y limiter, à identifier des experts locaux supplémentaires pour les réunions et les

événements et, dans le cas de correspondants des États non membres, à assurer la liaison avec les autorités/agences gouvernementales pertinentes.

22. Une enquête a été menée auprès des Correspondants pour obtenir des informations sur les activités réalisées depuis la 102^{ème} session du Conseil de Direction (mai 2023) en faveur d'UNIDROIT (par exemple, réunions organisées ou auxquelles ils ont participé concernant les instruments ou projets d'UNIDROIT dans leur pays, publications relatives aux instruments ou projets d'UNIDROIT, et promotion des activités et projets d'UNIDROIT). Une copie confidentielle des résultats de la consultation est disponible uniquement pour les membres du Conseil de Direction (Annexe II, en anglais seulement).

B. Comité Permanent des Correspondants au sein du Conseil de Direction

23. Suite à l'approbation du plan par le Conseil de Direction, un Comité Permanent des Correspondants a été créé au sein du Conseil de Direction afin de superviser le fonctionnement du programme et d'examiner les propositions de nominations et de reconductions faites par le Secrétariat ou par d'autres Membres du Conseil de Direction avant de soumettre la décision au Conseil de Direction. Le Comité Permanent est un sous-comité informel composé d'un membre pour chaque région et d'un Président.¹

24. Les membres du Comité Permanent ont reçu le *curriculum vitae* des candidats présélectionnés d'Asie avant la tenue de la 103^{ème} session du Conseil de Direction pour commentaires et recommandations. Le Comité Permanent des Correspondants a donné une évaluation positive des candidats Mme Meiling Huang (RPC) et M. Paul Ng (Singapour) et a proposé leur nomination en tant que Correspondants, sous réserve de l'approbation du Conseil de Direction. Le *curriculum vitae* des candidats peuvent être consultés (sur demande auprès du Secrétariat) avant la 103^{ème} session du Conseil de Direction.

C. Site Internet – section distincte

25. Une section distincte pour les Correspondants a été créée sur le site Internet de l'Institut au lien suivant: <https://www.unidroit.org/correspondents/>. Chaque Correspondant a été invité à envoyer un court texte de présentation (maximum 300 mots) décrivant leurs principaux domaines d'expertise en relation avec les travaux d'UNIDROIT. La section inclura également les événements concernant les instruments d'UNIDROIT auxquels les Correspondants ont participé.

26. La section distincte est déjà en ligne et est actuellement mise à jour au fur et à mesure de la réception des informations demandées.

III. ACTION DEMANDÉE

27. *Le Conseil de Direction est invité à prendre note de la mise en œuvre du Plan pour les Correspondants et à approuver la proposition du Comité Permanent des Correspondants concernant la nomination de deux nouveaux Correspondants.*

¹ Les membres actuels du Comité Permanent des Correspondants sont: M. Eesa Allie Fredericks (Afrique du Sud) pour l'Afrique, M. Jorge Sánchez Cordero (Mexique) et le Professeur José Antonio Moreno Rodriguez (Paraguay) pour les Amériques, M. Kim In-Ho (République de Corée) pour la région Asie-Pacifique et le Professeur Attila Menyhárd (Hongrie) pour l'Europe.

ANNEXE I

**RÉPARTITION DES CORRESPONDANTS DE L'INSTITUT PAR RÉGION
ET PAR PAYS (à partir d'avril 2024)**

*États tiers***

**RÉPARTITION DES CORRESPONDANTS DE L'INSTITUT PAR RÉGION ET PAR
PAYS**

(avril 2024)

*États non membres ***

MENA / GÉMISSEMENT	7		
Algeria** / Algérie**	1	Tunisia / Tunisie	1
Egypt / Égypte	2	Türkiye	2
Israël / Israël	1		
Africa / Afrique	3		
Burkina Faso**	1	Kenya**	1
South Africa / Afrique du sud	1		

Europe	31		
Austria / Autriche	2	Poland / Pologne	1
Belgium / Belgique	1	Romania / Roumanie	1
Denmark / Danemark	1	Russian Fed. / Féd. de Russie	1
France	2	Slovaquie / Slovaquie	1
Germany / Allemagne	4	Spain / Espagne	5
Greece/ Grèce	2	Sweden / Suède	1
Italy / Italie	3	Suisse / Suisse	1
Luxembourg	1	Ukraine**	1
Netherlands / Pays-Bas	1	United Kingdom / Royaume-Uni	2

The Americas / Amériques	40		
Argentine / Argentine	5	Guatemala**	1
Brazil / Brésil	7	Honduras**	1
Canada	2	Mexico / Mexique	2
Chili / Chili	4	Panama** (en anglais seulement)	2
Colombia / Colombie	2	Paraguay	1
Costa Rica**	1	Peru** / Pérou**	2
Equateur** / Équateur**	2	United States of America / États-Unis d'Amérique	5
El Salvador**	1	Uruguay	2

Asia/ Asie	13		
<i>Afghanistan **</i>	1	Pakistan	1
<i>China / Chine</i>	2	Philippines**	1
<i>India / Inde</i>	1	Rep. of Korea / <i>Rép. de Corée</i>	2
<i>Indonésie / Indonésie</i>	1	Singapour / <i>Singapour</i>	1
<i>Japan / Japon</i>	3		
Pacific / Pacifique	11		
<i>Australia / Australie</i>	8	New Zealand** / <i>Nouvelle Zélande**</i>	3

Institutional Correspondents / *Correspondants institutionnels*

1	Max-Planck Institut für ausländisches und internationales Privatrecht – Hambourg	Germany / <i>Allemagne</i>
2	Institut hellénique de droit international et étranger / Hellenic Institute of International and Foreign Law	Greece / <i>Grèce</i>
3	Institut suisse de droit comparé	Switzerland / <i>Suisse</i>